



Poitiers, le 13 décembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Afin de prévenir toute atteinte à la sécurité et à la tranquillité publique et dans le cadre de la vigilance prescrite par le contexte actuel, deux arrêtés ont été pris par la Préfecture de la Vienne :

- **interdisant la distribution, le transport, la vente et l'achat de carburants** dans tout contenant permettant une mobilité aisée ;
- limitant l'acquisition par des particuliers **de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs**,
- **interdisant la vente et l'utilisation d'artifices de divertissement** sur l'espace public ou en direction de l'espace public dans les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes et dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers

**du vendredi 14 décembre 2018 à 8 heures
au dimanche 16 décembre à 8 heures**

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76